

# LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

**Pour vos projets de construction, rénovation, d'aménagement, ...**

Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide** et  
**accessible à tous** qui répond aux enjeux de  
modernisation des services publics.



Un service en ligne **accessible 7/7–24/24** depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.



Un **suivi de l'avancement** de votre dossier en temps réel.



Une **aide en ligne** pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.



Des **échanges simplifiés** avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.



Un **gain de temps et d'argent**. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

## POUR CE FAIRE

**Votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit pour réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme**

[simau.vallees-orne-odon.fr](http://simau.vallees-orne-odon.fr)

Lien disponible directement sur le site internet de la communauté de communes ou de votre commune



Les services municipaux restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

A noter, le **dépôt papier est toujours possible** en Mairie ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse de la Mairie.